

SEANCE DU 07 MAI 2019

L'an deux mil dix-neuf, le sept mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques BINET, Maire.

Présents : MM. BINET, Mmes LEREFAIT, DESTRUEL, GUIDEMANN, MM. JOUBERT, GOLFRIN, PETIT, GALIEN.

Absents excusés : M. DELAMARE qui a donné pouvoir à M. BINET, M. MARGOT, Mme REMMEAU.

Secrétaire de séance : Mme GUIDEMANN

Lecture est donnée du procès-verbal de la dernière séance lequel est approuvé à l'unanimité.

N°12/2019. Installation de caméras de vidéo surveillance

Le Conseil Municipal, devant les incivilités commises ces derniers temps aux abords de la plateforme de tri sélectif et de la salle des fêtes, décide de retenir le devis de la société EET SERVICE pour l'installation et la mise en service d'un système de vidéo surveillance qui s'élève à la somme de 2392,80 € TTC. Les crédits nécessaires ont été inscrits au budget primitif 2019.

N°13/2019 . Aide en faveur des commerces de proximité

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-29 à L. 2121-34,

Vu la délibération du Conseil Départemental du 10 décembre 2018 relative au soutien aux commerces de proximité,

La vitalité de notre village constitue un faveur d'attractivité pour notre commune et contribue à la qualité de vie dont bénéficie les habitants.

Or, les commerces de proximité connaissent des difficultés spécifiques qui appellent un véritable appui.

Aujourd'hui un commerce de proximité est installé sur notre commune. Or, ce commerce de proximité est essentiel à la vie de notre commune.

Le département a pris l'initiative d'une action concrète et coordonnée à l'échelle de l'ensemble du territoire eurois. Le conseil municipal partage le diagnostic relatif au besoin d'un soutien aux commerces de proximité.

Dans ce cadre, la présent délibération a pour objet d'inscrire notre commune dans cette démarche collective, d'affirmer et d'écrire le besoin aux commerces de proximité sur notre territoire et de solliciter le déploiement de l'aide départementale au bénéfice des commerçants éligibles de la

commune.

Ainsi, le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide d'affirmer un besoin local de soutien aux commerces de proximité de la commune.

Décide de solliciter le déploiement de l'aide départementale au bénéfice des commerces de proximité éligibles de la commune.

Charge Monsieur le Maire d'en faire part à Monsieur le Président du Conseil Départemental.

Tenue du bureau de vote élections européennes

8 H – 11 H 30	A. MARGOT – E. LEREFIT O. GOLFRIN
11 H 30 – 15 H	D. DELAMARE – D. GALIEN A. PETIT
15 H – 18 H	J. BINET – C. DESTRUEL H. GUIDEMANN

M. Joubert et Mme Remmeau seront présents au dépouillement.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier émanant de la mairie de Pont-Audemer et qui est adressé au Président du Conseil Départemental. Il concerne l'implantation d'un collège à Bourneville. Après discussion, les membres du conseil municipal décide de ne pas donner suite à cette affaire.